
Utilisation des Mobile Storage Unit (MSU) prêtées aux acteurs humanitaires

Ce document donne un aperçu de la manière dont les acteurs humanitaires peuvent demander le prêt d'une ou de plusieurs unités de stockage mobiles (MSU) via le Cluster Logistique, et les conditions dans lesquelles ce service sera fourni. Ce document sera mis à jour et les services fournis peuvent changer à mesure que la situation évolue et que les exigences opérationnelles se développent. Les versions mises à jour seront partagées sur la page [Web](#) des opérations en Centrafrique et partagées via la liste de diffusion.

APERCU DU SERVICE

L'objectif de ce service est de permettre aux organisations et agences humanitaires intervenant en RCA d'établir une chaîne d'approvisionnement ininterrompue qui prend en charge la livraison d'articles de secours humanitaire à la population touchée. Ce service n'est pas destiné à remplacer les capacités logistiques d'autres organisations, ni à concurrencer le marché commercial. Ils visent plutôt à combler les lacunes identifiées. Actuellement, des MSU sont déployées en province et à Bangui, par WFP (fournisseur de dernier recours), mais également, depuis 2019, par Première Urgence (PUI) (financé par le fonds humanitaire).

Le Cluster Logistique, via PUI, met à disposition des MSU aux organisations humanitaires pour le stockage. Actuellement, la capacité de stockage mutualisé en RCA est la suivante :

- A Bangui (2) : Un entrepôt, comprenant un service de reconditionnement (2,240m²) et un espace de stockage tempéré de 1800m² (2808 m³) et un espace de stockage à température dirigée et à humidité contrôlée de 440m² (605 m³).
- En Province (13) : Bambari (440 m² – 2 modules), Bangassou (2 modules 360m² donc 720m²), Obo (160 m²), Alindao (160 m²), Bria (160 m²), Kaga-Bandoro (320 m²), Ndélé (240 m²), Birao (160 m²), Zémio (240 m²) et Bossangoa (320 m²), Mobaye (240m²).

REMARQUE : D'autres MSU pourront être déployées en vue d'augmenter la capacité sur le terrain si besoin et/ou répondre à une nouvelle crise dans une nouvelle zone.

Ce service devrait être disponible jusqu'en août 2023. Le service peut être interrompu avant cette date en partie ou en totalité, pour l'une des raisons suivantes :

- Evolution de la situation sur le terrain.
- N'est plus un besoin convenu / identifié.
- Plus de MSU disponible.
- Contraintes de financement.

REMARQUES CLES AUX UTILISATEURS

- Seules les agences des Nations Unies, les organisations humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales ou nationales peuvent utiliser ces services (« utilisateurs des services »).
- Les MSU ne seront fournies, sous réserve de disponibilité, qu'à l'issue du processus décrit ci-dessous et pour une durée limitée.
- PUI et le Cluster Logistique donneront la priorité d'attribution des MSU aux organisations humanitaires qui demandent un prêt MSU dans le but de fournir un espace de stockage commun à l'ensemble de la communauté humanitaire en RCA.
- En cas d'utilisation ponctuelle pour un seul partenaire ou pour des besoins autres que du stockage, PUI fournira un argumentaire au Cluster Logistique qui évaluera également la pertinence du dossier, et fera valider la demande par le bailleur.

REMARQUE : La MSU et la durée de sa mise à disposition peuvent changer en fonction du niveau d'utilisation.

COMMENT ACCEDER AU SERVICE

Le service est mis à disposition gratuitement (sur une base « premier arrivé, premier servi »). Pour en bénéficier, l'utilisateur du service doit procéder ainsi :

1. Demande de service

Envoyer un e-mail à l'équipe de PUI à Bangui (RP Plateforme plt.rp@premiere-urgence-caf.org et Coordinateur Plateforme: plt.co@premiere-urgence-caf.org), demandant le prêt d'une MSU et expliquant :

- Utilisation prévue du MSU, alimentaire ou non alimentaire ;
- Volume du besoin, avec estimation en mètres cubes et en volume d'entrées et sorties mensuelles ;
- Emplacement ;
- Durée du prêt demandée.

2. Traitement de la demande de service

L'équipe de PUI évalue les besoins de stockage auprès des autres partenaires de la zone en collaboration avec le Cluster Logistique pour la validation de la demande à la suite de l'évaluation. PUI répond à l'utilisateur du service dans les 10 jours ouvrables en expliquant :

- S'il y a des MSU disponibles pour le prêt, ou non ;
- Si la demande initiale peut être acceptée ou non (avec une explication en cas de réponse négative), et dans quelles conditions pourra être signé un MOU entre PUI et le partenaire.

3. Formalités avant prêt des MSU

Au moment où la demande est acceptée par PUI et validée par le Cluster Logistique, l'utilisateur du service devra également fournir :

- Emplacement spécifique où la MSU doit être installée (adresse et coordonnées GPS) ;
- Des photos des emplacements, montrant le site où la MSU sera installée ;
- Preuve que l'utilisateur du service a toutes les autorisations nécessaires (des autorités locales et / ou du propriétaire foncier) pour utiliser l'emplacement comme prévu.

4. Mise à disposition des MSU

Lorsque toutes les informations énumérées ci-dessus sont reçues, PUI confirme avec le Cluster Logistique et l'utilisateur du service :

- La disponibilité et la taille de la MSU à prêter ;
- La disponibilité des moyens de transport pour livrer la MSU au chantier (si demandé et si le financement le permet).
- La disponibilité du personnel de PUI pour installer la MSU (si demandé et si le financement le permet).

5. Signature du protocole d'accord (MoU) et remise des MSU

- Un MoU est ensuite discuté et signé entre le partenaire et PUI. Celui-ci comprend également les exigences de reporting envers le Cluster Logistique, et notamment les méthodes de calcul du taux d'occupation.
- Au moment où le MOU-MSU est renvoyé à PUI par l'utilisateur, PUI précise au Cluster logistique :
 - Si le soutien du Cluster Logistique pour le transport de la MSU vers l'endroit où elle sera installée est nécessaire (si la destination n'est pas accessible par la route) ;
 - Les contacts du partenaire qui sera tenu d'effectuer le rapportage quant aux taux d'occupation mensuellement. PUI s'assurera que le partenaire dispose des outils et des formations nécessaires à cet effet (calcul volumétrique, gestion de stock, calcul du taux d'occupation).
 - Dès confirmation par PUI et l'utilisateur du service qu'un accord a été conclu, le MOU est envoyé pour examen et signature par l'utilisateur du service et PUI.
 - Lors de la remise de la MSU à l'utilisateur du service, il doit certifier la réception de la MSU en signant la documentation appropriée. Le partenaire s'engage à partir de ce moment à gérer le MSU pour l'ensemble des partenaires de la zone et à effectuer, auprès du Cluster Logistique, les reportings adéquats.

6. Terminaison de l'accord de prêt

- Au moins un mois avant la date d'expiration du contrat de prêt, l'utilisateur du service informe PUI et les points focaux du Cluster Logistique de son intention de demander une prolongation du contrat ou de son intention de remettre la MSU à PUI.
- Dans le cas où l'intention de l'utilisateur du service est de demander une prolongation du contrat de prêt, un nouveau MoU doit être conclu entre PUI et le partenaire.
- Dans le cas où l'intention de l'utilisateur du service est de laisser expirer le contrat, PUI organise le démantèlement et la collecte du MSU du chantier.

LIMITATIONS ET CONDITIONS DE L'ACCES AU SERVICE

- Seules les agences des Nations Unies, les organisations humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales ou nationales peuvent utiliser ce service.
- Les MSU seront fournies, sous réserve de disponibilité, uniquement à la fin du processus décrit ci-dessus, et seulement pour une durée limitée.
- Le PAM et le Cluster Logistique donneront la priorité à l'attribution des MSU aux organisations humanitaires sur la base suivante :
 - Soutenir les opérations dans les Hubs identifiés ;
 - Soutenir les partenaires du Cluster Logistique sollicitant un prêt MSU dans le but de fournir un stockage commun.

Annex 1 – Exemple de MOU entre PUI et Utilisateur du service